



**PROCES-VERBAL  
DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL**

**LUNDI 4 MAI 2026**

Le 4 mai 2026 à 18h30, en application des articles L.2121-7 et L.2121-8 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), s'est réuni le Conseil Municipal de la commune de Vitrolles à la mairie sous la présidence de **Mme Claudie JOUBERT, Maire**.

- Date de la convocation : 27/04/2026
- Support de la convocation : Courriel
- Nombre de conseillers en exercice : 11
- Nombre de conseillers présents : 11
- Nombre de conseillers votants : 11

**Conseillers présents** : Mr Erick BELLANGER, Mr François BOGUET, Mme Monique COQ-PHILIP, M. Eric COUDOURET, Mme Stéphanie ISTRIA, Mme. Claudie JOUBERT, Mme Mireille LIROT, M. François MILLON, Mr Nicolas RICHIER, Mme Laetitia RUEFF, Mme Rebecca SACERDOTE.

**Procurator(s) :**

**Etai(ent) absent(s) :**

**Etai(ent) excusé(s) :**

**A été nommé comme secrétaire de séance :** Mme Mireille LIROT

---

**ORDRE DU JOUR**

---

Approbation du compte-rendu du dernier conseil municipal

- Affectation de résultats 2025
- Vote du Compte Financier Unique CFU 2025
- Vote du Compte Financier Unique CFU EAU 2025
- Attribution de subventions 2026
- Désignation d'un correspondant incendie sécurité
- Délibération donnant mandat au CDG05 pour le lancement d'un contrat cadre de prestation sociale sous la forme de titre restaurant
- Désignation du représentant de la commune auprès de l'Ingénierie Territoriale des Hautes-Alpes IT05
- Désignation des délégués du CNAS
- Désignation correspondant défense
- Tarifs de location des salles du Haut et du Plan de Vitrolles

Point : Salle des fêtes  
Prêt matériel

Questions diverses : Inauguration mairie – Plan Communal de Sauvegarde – cambriolage

---

**APPROBATION DU COMPTE RENDU DE LA PRECEDENTE REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL**

---

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le compte rendu de la précédente réunion de conseil municipal.

---

**DELIBERATION N°2026-17 : AFFECTATION DE RESULTATS 2025**

---

<b>Considérant</b>	qu'il y a lieu de prévoir l'équilibre budgétaire,	
<b>Statuant</b>	sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2025	
<b>Constatant</b>	que le compte administratif fait apparaître :	
- un excédent de fonctionnement de :		89 359,03
- un excédent reporté de :		288 526,47
Soit un excédent de fonctionnement cumulé de :		377 885,50
- un excédent d'investissement de :		378 889,11
- un déficit des restes à réaliser de :		188 553,79
Soit un excédent de financement de :		190 335,32

**DÉCIDE** d'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice 2025 comme suit :

RÉSULTAT D'EXPLOITATION AU 31/12/2025 : EXCÉDENT	377 885,50
AFFECTATION COMPLÉMENTAIRE EN RÉSERVE (1068)	51 094,67
RÉSULTAT REPORTÉ EN FONCTIONNEMENT (002)	326 790,83
<hr/>	
RÉSULTAT D'INVESTISSEMENT REPORTÉ (001) : EXCÉDENT	378 889,11

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.

---

**DELIBERATION N°2026-18 : VOTE DU COMPTE FINANCIER UNIQUE CFU 2025**

---

**Investissement**

Dépenses :	Prévu :	1 504 355,09
	Réalisé :	537 341,81
	Reste à réaliser :	488 659,92
Recettes :	Prévu :	1 504 355,09
	Réalisé :	916 230,92
	Reste à réaliser :	300 106,13

**Fonctionnement**

Dépenses :	Prévu :	625 494,67
	Réalisé :	270 354,85
	Reste à réaliser :	0,00
Recettes :	Prévu :	625 494,67
	Réalisé :	648 240,35
	Reste à réaliser :	0,00

**Résultat de clôture de l'exercice**

Investissement :	378 889,11
Fonctionnement :	377 885,50
Résultat global :	756 774,61

---

### **DELIBERATION N°2026-19 : VOTE DU COMPTE FINANCIER UNIQUE CFU EAU 2025**

---

#### **Investissement**

Dépenses :	Prévu :	92 049,73
	Réalisé :	1 582,48
	Reste à réaliser :	10 416,00
Recettes :	Prévu :	92 049,73
	Réalisé :	2 924,48
	Reste à réaliser :	6 039,00

#### **Fonctionnement**

Dépenses :	Prévu :	57 136,39
	Réalisé :	22 309,37
	Reste à réaliser :	0,00
Recettes :	Prévu :	57 136,39
	Réalisé :	43 185,55
	Reste à réaliser :	0,00

#### **Résultat de clôture de l'exercice**

Investissement :	1 342,00
Fonctionnement :	20 876,18
Résultat global :	22 218,18

---

### **DELIBERATION N°2026-20 : ATTRIBUTIONS DE SUBVENTIONS 2026**

---

Mme le Maire rappelle au Conseil Municipal :

Qu'il a été prévu au budget primitif 2026 la somme de 2500€ à attribuer aux associations qui en ont fait la demande.

Mme le Maire propose qu'il soit attribué à :

Société de chasse St Hubert	250€
La Baroulade	179€
Ecole de Lardier	250€
Club la Pom'dorée :	200€
La Boule du Val de Déoule :	250€
L'amicale des sapeurs-pompiers :	300€
Et si nous...	250€
Fondation du patrimoine	100€
ANEM	114.08€
CIDFF	55€

Etant entendu l'exposé de Mme le maire, à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- Approuve la proposition de Mme le Maire ;
- Décide d'accorder les subventions aux associations susdites.

---

### **DELIBERATION N°2026-21 : DESIGNATION D'UN CORRESPONDANT INCENDIE-SECURITE**

---

Mme le maire indique au Conseil Municipal :

Qu'un correspondant incendie et secours doit être nommé. Ce dernier sera l'interlocuteur privilégié du SDIS, informera, sensibilisera le Conseil Municipal et les habitants sur les questions relatives à la prévention et à l'évaluation des risques de sécurité civile et participera à la

préparation des personnes, des biens et de l'environnement et aux secours et soins d'urgence aux personnes victimes d'accidents, de sinistres ou de catastrophes ainsi qu'à leur évacuation.

Il est proposé de désigner Mr François BOGUET à ces missions.

Après exposé de Madame le Maire, à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- **Désigne** Mr François BOGUET comme correspondant incendie - secours
- **Autorise** Mme le maire, à effectuer toutes les démarches nécessaires.

---

**DELIBERATION N°2026-22 : DELIBERATION DONNANT MANDAT AU CENTRE DE GESTION DES HAUTES-ALPES POUR LE LANCEMENT D'UN CONTRAT CADRE DE PRESTATION SOCIALE SOUS LA FORME DE TITRE RESTAURANT**

---

Mme le Maire, expose au Conseil Municipal :

Vu le Code général de la fonction publique et notamment l'article L452-42

Considérant la proposition du CDG 05 visant à négocier un contrat cadre, ouvert à l'adhésion facultative des collectivités,

Considérant l'intérêt, notamment financier, de participer pour la commune de Vitrolles à cette mise en concurrence avec prise d'effet au 01/01/2027,

Le titre restaurant permet aux salariés d'avoir accès à un repas complet lors de leur pause déjeuner, avec un coût diminué grâce à la participation de l'employeur, non soumise aux charges sociales en fonction du montant accordé.

Le CDG 05, conformément à l'article L452-42 du code général de la fonction publique, procède à la présente consultation en vue de proposer un contrat cadre d'action sociale sous la forme de titres restaurant en direction des personnels territoriaux des collectivités et des établissements publics des Hautes-Alpes qui en auront exprimé le souhait.

En proposant un tel dispositif, le CDG05 entend soutenir les employeurs territoriaux des Hautes-Alpes dans leur volonté de développer des prestations sociales en faveur des agents territoriaux. Il s'agit en effet d'un levier non négligeable d'attractivité et de lutte contre les inégalités.

Madame le maire propose ainsi de donner mandat au Centre de gestion en vue de lancer une procédure de passation d'un contrat cadre de prestation sociale sous la forme de titres restaurant pour le compte de la commune de Vitrolles.

Ce mandat est sans engagement. Les caractéristiques précises du contrat cadre seront communiquées au terme de la procédure menée dans le respect des règles de la commande publique. La collectivité pourra alors décider de son adhésion et des modalités de cette adhésion.

Etant entendu l'exposé de Mme le maire et après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- **Charge** le Centre de gestion des Hautes-Alpes de négocier un contrat cadre de prestations sociales concernant l'acquisition de titres restaurant pour les agents territoriaux de la commune de Vitrolles.

---

**DELIBERATION N°2026-23 : DESIGNATION DU REPRESENTANT DE LA COMMUNE DE VITROLLES AUPRES DE L'INGENIERIE TERRITORIALE DES HAUTES-ALPES IT05**

---

Mme le Maire, expose au Conseil Municipal :

Que suite aux élections municipales de 2026 et à l'installation des nouvelles équipes, il est nécessaire de nommer le représentant de la commune de Vitrolles auprès de l'instance de l'Ingénierie Territoriale des Hautes-Alpes IT05.

Mme le Maire propose sa candidature pour représenter la commune.

Etant entendu l'exposé de Mme le maire et après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- Décide de nommer son Maire, Claudie JOUBERT, pour représenter la commune de Vitrolles auprès de l'IT05

---

**DELIBERATION N°2026-24 : DESIGNATION DES DELEGUES CNAS**

---

Mme le Maire, expose au Conseil Municipal :

Que suite aux élections municipales de 2026 et à l'installation des nouvelles équipes, il est nécessaire de nommer les délégués du CNAS.

Mme le Maire précise que 2 délégués doivent être désignés dont un élu et un agent.

Mme le Maire propose que Mme BESSE-HENNINGER Amandine, secrétaire générale de mairie et Mme RUEFF Laëtitia, 2<sup>ème</sup> adjointe, soient désignées délégués CNAS

Etant entendu l'exposé de Mme le maire et après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- Approuve la proposition de Mme le Maire,
- Décide de nommer Mme BESSE-HENNINGER Amandine, secrétaire générale de mairie et Mme RUEFF Laëtitia, 2<sup>ème</sup> adjointe, délégués CNAS

---

**DELIBERATION N°2026-25 : DESIGNATION CORRESPONDANT DEFENSE**

---

Mme le Maire, expose au Conseil Municipal :

L'obligation pour chaque commune de désigner un correspondant Défense parmi les membres du Conseil Municipal. Son rôle, en tant que lien entre l'Armée et la population, est important dans le contexte géopolitique actuel. Le correspondant Défense est un vecteur d'information auprès des jeunes, de promotion de la réserve opérationnelle et citoyenne et contribue à perpétuer la mémoire des anciens combattants.

Le correspondant défense est le destinataire d'une information régulière de la part du délégué militaire départemental.

Mme le Maire propose Mme SACERDOTE Rebecca

Etant entendu l'exposé de Mme le maire et après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- Approuve la proposition de Mme le Maire,
- Décide de nommer Mme SACERDOTE Rebecca, correspondant défense

---

**DELIBERATION N°2026-26 : TARIFS DE LOCATION DES SALLES DU HAUT  
VITROLLES & DU PLAN DE VITROLLES**

---

Mme le Maire expose au Conseil Municipal :

Que considérant la nécessité d'actualiser les tarifs des salles des fêtes du Haut Vitrolles ainsi que du Plan de Vitrolles, il convient de fixer les tarifs comme suit pour les locations à compter du 1<sup>er</sup> juin 2026 :

SALLE DU PLAN DE VITROLLES				
	HABITANTS DE LA COMMUNE	PARTICULIERS ET PROFESSIONNELLES HORS COMMUNE	ASSOCIATIONS	LOCATION PROFESSIONNELLE (Entreprises de la Commune)
WEEK-END	60€	350€	Gratuit	100€
JOUR	30€	180€	Gratuit	
CAUTION SALLE	1000€	1000€	1000€	1000€
CAUTION MENAGE	80€	80€	80€	80€

SALLE DU HAUT VITROLLES				
	HABITANTS DE LA COMMUNE	PARTICULIERS ET PROFESSIONNELLES HORS COMMUNE	ASSOCIATIONS	LOCATION PROFESSIONNELLE (Entreprises de la Commune)
WEEK-END	60€	280€	Gratuit	100€
JOUR	30€	150€	Gratuit	
CAUTION SALLE	1000€	1000€	1000€	1000€
CAUTION MENAGE	80€	80€	80€	80€

Etant entendu l'exposé de Mme le maire et en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- Approuve la proposition de Mme le Maire ;
- Décide de fixer les tarifs des salles des fêtes comme énoncés ci-dessus à compter du 1<sup>er</sup> juin 2026.

---

**POINTS**

---

- ➔ Point ménage et mise en place d'une nouvelle organisation concernant les locations des salles des fêtes
- ➔ Réflexion sur le prêt du matériel des salles des fêtes, en mettant l'accent sur l'élaboration d'un état des lieux de sortie et de rentrée du matériel.

---

**QUESTIONS DIVERSES**

---

- ➔ Organisation de l'inauguration de la nouvelle mairie

- ➔ Discussion sur la nécessité de mise à jour du Plan Communal de Sauvegarde PCS de la commune avec désignation de 2 élus qui participeront à une formation organisée par l'Association des Maires de France AMF05
- ➔ Information sur de nouveaux cambriolages sur la commune et alentours avec discussion sur d'éventuelles mesures

---

## FIN DE SEANCE A 21H10

---

Le Maire  
Claudie JOUBERT

